Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

comme remplaçant de M. Luther Hodges, le gouverneur Herter a réaffirmé les buts de la politique des Etats-Unis. M. Connor avait dit qu'une réduction linéaire des droits de douane ne s'imposait pas absolument et qu'on pourrait envisager une procédure de négociation produit par produit ou industrie par industrie. Le gouverneur Herter, représentant spécial du président Johnson pour le Kennedy-round, a fait la déclaration suivante :

A la suite des interprétations divergentes qui se sont faites dans la presse étrangère concernant le témoignage de M. Connor devant une commission sénatoriale, les missions diplomatiques des Etats-Unis ont été informées que la position du gouvernement américain concernant le Kennedy-round et le commerce avec la Chine communiste n'avait pas changé.

L'administration considère comme d'une très grande importance la libéralisation substantielle et réciproque du commerce grâce au Kennedy-round, sur la base de la résolution des ministres du GATT adoptée en mai 1963.

Aucun changement n'est apporté à l'embargo de vieille date sur tout commerce avec la Chine communiste. En réponse à une question qui lui a été posée à ce sujet, M. Connor a répondu au Sénat qu'il appliquerait la loi et le programme du président Johnson.

Cette déclaration de M. Herter met ainsi fin à l'incertitude créée par les propos de M. Connor, qui avaient provoqué certaine surprise et aussi pas mal d'inquiétude parmi les alliés des Etats-Unis.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.